

JUMEAUVILLE



bulletin municipal

2000

N° 1

HORAIRES MAIRIE

La Mairie est ouverte les

- mardi de 18 à 19 heures
- vendredi de 9 à 11 heures
- samedi de 10 à 11 heures 30

Permanences du Maire

- mardi de 18 à 19 heures
- samedi de 9 heures 30 à 12 heures

Collecte des ordures : tous les mardis matin.

Ramassage des encombrants : le premier lundi de chaque mois. Cas particulier : s'il est férié, en principe remis au lendemain.

S O M M A I R E

Couverture	5 MARS 1947 inondation - devant la Mairie
1/2	Mot du Maire
3/5	Résumé des séances du Conseil
5	Nouveaux arrivants
6/7	Inondations : enfin ça bouge
8/11	Pages pratiques
12/13	Un trimestre à Jumeauville
14	Humour
15	Fête du Printemps/cross
16	Poésie
17/19	Concours

EDITEUR :
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
COMITE DE REDACTION :

Mairie de Jumeauville
P. SEIGE, Maire
C. AUDRAIN, M. LECOQ, F. MASSY,
M. PIOT, O. POTTIER
M. LECOQ, M. LE GUIN, M. PIOT
Mairie de Jumeauville
250 ex.

PHOTOS :
IMPRIMERIE :
TIRAGE :
JANVIER 2000

Nous voici réunis pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Cette année nous avons remplacé le chiffre 1 du premier millénaire par le chiffre 2, chacun rêve d'un jour meilleur, d'autres, peut-être plus réalistes ne voient pas de différence.

An 2000, plein de promesses, plein d'espoir, souhaitons que les améliorations technologiques facilitent la vie et les moyens d'existence de tous.

Mais alors quelle fin d'année ! Nombre de calamités se sont abattues sur notre pays et notre village. Ce dimanche 26 décembre 1999 restera dans la mémoire collective, le vent d'une extrême violence a détruit ce que la nature et les hommes avaient patiemment élaboré, bois, maisons, entreprises, tous ont souffert des foudres d'Eole. Nous avons avec nos faibles moyens essayé de rétablir un aspect plus traditionnel de notre environnement. Merci à tous ceux qui ont consacré leurs journées de loisirs à aider les plus défavorisés.

Certes, tout n'est pas encore réparé, cela prendra du temps et coûtera cher à notre collectivité. Les bâtiments communaux : école, mairie, gîte rural, logement sont remis en état, l'église nécessite toute notre attention, le clocher non restauré depuis plusieurs décennies est maintenant dans une situation épouvantable, les services d'incendie contactés pour bâcher cet édifice ne pourront pas intervenir avant plusieurs semaines.

Certaines constructions à usage professionnel ont subi des dégâts importants, je pense en particulier à l'exploitation de madame et monsieur Boucher et aux divers hangars agricoles dont les toitures sont endommagées. Espérons que les assurances, si rapides à réclamer les primes, seront aussi rapides pour les remboursements.

Tournons nous vers 2000 ; notre environnement administratif risque de se modifier au cours des prochaines années, la création d'une communauté de communes, proposée par monsieur le vice-président du Conseil Général, insérerait notre village dans un ensemble réunissant les communes de la vallée, mais présenterait un intérêt encore plus grand si les autres bourgs du plateau étaient compris dans ce périmètre.

Le projet d'assainissement en cours d'élaboration entre le Sivom et le Siar Thoiry envisage la construction d'une station d'épuration sur le territoire de Boinville en Mantois ; nous aurions préféré, que cette station inclue Guerville, exutoire naturel du bassin versant. Mais de nombreuses difficultés administratives subsistent, espérons que la sagesse viendra aux décideurs.

La protection contre les inondations de notre village est aussi une priorité ; une réunion à la salle des fêtes le 21 décembre a réuni un large public attentif et nombre d'idées et de remarques ont été émises, nous permettant maintenant de cerner les améliorations nécessaires et obligatoires qui seront à entreprendre dans l'année ou les années à venir. Les démarches que nous menons depuis six ans débouchent : une enquête d'utilité publique est menée par monsieur le Préfet, souhaitons que les résultats en soient connus rapidement.

L'orientation des travaux, que nous avons décidée, est l'amélioration constante du village, bâtiments, chaussées, environnement, cela afin que les impôts que vous versez soient utilisés pour l'ensemble des administrés. Après les trottoirs, nous avons réalisé cette année la réfection de la plus grande partie de la voirie communale, amélioré le confort du gîte rural par la mise en place de fenêtres et de porte d'entrée conformes aux critères EDF, ainsi que les fenêtres du logement de la Grande Rue.

Nous avons un programme de travaux pour cette année aussi chargé, la réfection des autres trottoirs sur la RD 158, la création d'un trottoir le long du mur du cimetière, l'entretien normal et traditionnel et la consolidation de l'église. Je n'évoque pas la route de Maule, dont le coût de la réfection est extrême pour le budget, mais je pense aussi aux moyens de défense contre l'incendie ; nous avons fait une demande auprès du syndicat des eaux afin d'étudier la modification de notre réseau d'adduction d'eau potable dans les meilleurs délais, afin d'être en mesure de défendre toutes les habitations contre l'incendie. Ce programme est important, j'espère seulement que le coût lié à la tempête ne grèvera pas trop notre budget et par conséquent nos travaux.

Lorsque l'on parle de travaux, on parle argent. Cette année, je proposerai au Conseil Municipal de maintenir le taux des quatre taxes, comme les années précédentes. Cela fait plusieurs années que nous réalisons en économisant là où c'est possible. L'augmentation de la taxe d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères est déjà très suffisante.

Le nombre d'habitants est en légère progression, nous étions 532 en 1992, nous sommes 560 aujourd'hui, laissant envisager une légère progression des dotations de l'Etat et du Département.

Notre école, que dirige madame Le Noé, n'a pas subi le contrecoup que certains redoutaient après le départ un peu rapide de monsieur Huguon, tout fonctionne normalement et quelques améliorations auront lieu cette année.

Nos associations font preuve de dynamisme, nous sommes encore l'une des quelques communes rurales où se développent des activités multiples, au Comité des fêtes et à Jumeauville-Loisirs, que chacun soit remercié pour son action et sa disponibilité.

Enfin, que tout le personnel communal trouve ici mes remerciements, pour la gentillesse et l'efficacité dont ils font preuve, même aux moments les plus difficiles ou les plus inattendus pour eux (le Maire n'est pas toujours très facile !).

Je souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2000, santé, bonheur, pour vous, vos familles et vos amis.

Pierre SEIGE

RESUME DES SEANCES DU CONSEIL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 1999

M. LECOQ secrétaire de séance.

M. le Maire précise que les travaux de rénovation des fenêtres du gîte sont terminés, que la cloche de l'église a été remise en état et qu'il a été procédé à l'abattage et à l'élagage de quelques arbres.

I/ LIGNE DE TRESORERIE

Pour permettre le règlement des entreprises dans l'attente des perceptions de subventions, M. le Maire propose de prolonger d'un an la ligne de trésorerie auprès du Crédit Local de France et expirant au 30 octobre 99. Le taux de référence utilisé pour le calcul des intérêts est le "T4M" (2,44% en août 1999), et ceux-ci ne sont dus que sur les sommes effectivement tirées, et la commission de réservation s'élève si on l'utilise à 1 000 F.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer avec le Crédit Local de France la prorogation d'un an de la ligne de trésorerie, pour un montant de 200 000 francs.

II/ PHOTOCOPIEURS MAIRIE ET ECOLE

Le contrat de location RANK XEROX arrive à terme en fin d'année. Compte tenu des tarifs pratiqués, il est plus avantageux de louer que d'acheter ; les sommes en jeu sont presque identiques, mais la location présente l'avantage qu'en cas de panne, le matériel est remplacé par le loueur.

Cinq sociétés ont fait des offres en Mairie, dont RANK XEROX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, considérant que pour la location de 2 copieurs Toshiba la société OMB est moins disant, que par ailleurs elle fournit de nombreuses collectivités de la région,

- autorise M. le Maire à signer avec la société OMB un contrat de location d'une durée de 4 ans pour la somme de 680 F par mois + 0,09 F par copie,
- autorise M. le Maire à signer avec la société OMB un contrat d'entretien pour la somme de 5 000F,
- dit que les crédits seront inscrits au chapitre 61 du budget.

M. le Maire indique ensuite que la location d'une machine à affranchir le courrier de la Mairie lui paraît souhaitable. Le prix en serait compensé par la possibilité d'utiliser des enveloppes simples sans logo, le fait de ne plus avoir de stock de timbres, et le gain de temps passé pour aller acheter en acheter. Une proposition a été reçue en mairie pour un coût annuel de location de 1 700 F/an, les 3 premiers mois et la gravure de la flamme étant offerts la première année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, donne délégation à M. le Maire pour rechercher un contrat de location de machine à affranchir le courrier au meilleur prix.

III/ DECISIONS MODIFICATIVES/TRANSFERT DE CREDITS

Après en avoir délibéré, considérant le besoin de crédits supplémentaires et la reprise d'écritures de 1997 concernant la partie formation/déplacement de l'informatisation de la Mairie qui aurait dû être inscrite en fonctionnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux transferts de crédits.

IV/ CONVENTION DIALEGE

M. le Maire donne lecture d'une convention où EDF GDF SERVICES propose aux communes une nouvelle gamme de services dans le but de faciliter le traitement des factures d'électricité et de gaz et d'optimiser les dépenses d'énergie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation à M. le Maire pour signer cette convention avec EDF GDF.

V/ CONTRAT ASSURANCE GROUPAMA/AVENANT

GROUPAMA propose à la commune un avenant au contrat d'assurance nous liant pour une durée de 4 ans, avec possibilité de le dénoncer annuellement, avec préavis de 2 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, donne délégation à M. le Maire pour signer l'avenant prolongeant à 4 ans la durée du contrat avec GROUPAMA.

VI/ TARIFS CANTINE

La société la Normande qui fournit la cantine a augmenté ses tarifs de 1,28% au 1^{er} septembre 1999. Considérant que la dernière augmentation n'avait pas été répercutée et le prix actuel du repas, -23,00 F- après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 23,10 F le prix d'un repas à partir du 1^{er} novembre 1999.

Mme PIOT souhaite que l'on puisse connaître l'origine de la viande consommée à la cantine. Suite sera donnée à sa demande auprès de la Normande.

VII/ LOGEMENT ECOLE

Aucun instituteur exerçant à l'école n'ayant été intéressé par le logement de fonction, M. le Maire propose d'accéder à la requête d'une enseignante nouvellement nommée dans la circonscription d'Aubergenville et à la recherche d'un logement.

M. le Maire propose de fixer le loyer à 1 500,00 F par mois, plus 400 F par mois pour les charges, comprenant eau, chauffage, eau chaude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, donne délégation à M. le Maire pour signer avec ce locataire un contrat de location du logement de l'école, au prix de 1 500 F mensuels, plus 400 F mensuels de charges.

VIII/ SIVAMASA/ADHESION NOUVELLES COMMUNES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au SIVAMASA des communes d'Auffreville-Brasseuil, Guerville et Breuil-Bois-Robert.

IX/ RAPPORT ANNUEL DE GESTION 1998/SIRYAE

M. le Maire donne lecture du rapport annuel établi par le SIRYAE sur le prix et la qualité des services concernant l'adduction de l'eau exercice 1998 et rappelle que ce service doit être adopté avant mise à disposition du public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, approuve le rapport annuel de gestion 1998 du SIRYAE.

X/ TAUX REMUNERATION COURS ANGLAIS/SURVEILLANCE CANTINE

TAUX REMUNERATION COURS ANGLAIS

L'anglais est enseigné à l'école depuis de nombreuses années, mais le poste n'avait jamais été créé. M. le Maire propose donc de remédier à cet état de fait et de fixer également le taux de rémunération du professeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- il est créé à l'école un poste de professeur d'anglais (professeur intervenant extérieur), niveau licence, rémunéré suivant l'indice 747 de la Fonction Publique (soit 100 F brut/horaire),
- dit que les crédits seront inscrits au chapitre 12, article 6413 du budget.

SURVEILLANCE CANTINE

Compte tenu que les personnes surveillant les enfants le midi à la cantine ont le repas gratuit, M. le Maire propose à partir de septembre 1999 un taux unique pour les professeurs des écoles et les instituteurs, soit 61,54 F de l'heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, suivant le décret 92 1062 du 1er octobre 1992 concernant le taux de l'heure de surveillance, décide de fixer à 61,54 F le taux de rémunération de ladite heure.

XI/ PRIME PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire propose de fixer, comme à l'accoutumée, la prime de fin d'année du personnel à 50% du salaire brut moyen mensuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la prime annuelle du personnel communal à 50% du salaire brut moyen mensuel, dit que les crédits seront inscrits aux articles 6411 et 6413 du budget.

XII/ QUESTIONS DIVERSES

□ ECOLE : il y a 58 élèves à l'école : 21 en maternelle, 14 en CP/CE, 23 en CM1/CM2

□ INONDATIONS : M. le Maire présente la pétition de M. BOITEUX et informe le Conseil qu'une réunion à propos de l'assainissement et des inondations est prévue le 12 octobre 1999 en Mairie de Jumeauville, réunissant M. le sénateur BRAYE, les maires des communes concernées et les présidents des SIVOM, DUM, SIART, etc...

□ RECENSEMENT : la population de Jumeauville est maintenant de 559 habitants.

□ VILLAGES FLEURIS : nous avons reçu une lettre de M. BOROTRA, président du Conseil Général, attribuant à Jumeauville les encouragements au concours des villages fleuris.

□ RD 158 : les travaux de renforcement des accotements de la RD 158 réalisés par le Département, entre Guerville et Andelu sont en cours.

□ EAU : l'eau du robinet est conforme aux normes en vigueur.

□ TRAVAUX : M. le Maire présente les diverses actions prévues pour l'entretien des espaces communaux.

□ PREAU : M. LECOQ rapporte la question de parents d'élèves qui souhaiteraient que les enfants puissent jouer autrement que dans la boue quand il pleut, et bénéficier d'un préau. M. le Maire répond que le Conseil s'est déjà préoccupé de la première question, il manque pour l'instant l'argent; quant au préau, il existe déjà, il suffit d'ouvrir les portes.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous avons le plaisir de vous faire part de l'installation de nouveaux arrivants :

*M. et Mme FRITSCH
M. et Mme KOUSMANN*

*8, rue d'Hargeville
11, rue d'Hargeville*

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

*CARDON Théophile
RICHARD Maxime*

*le 9 octobre 1999
le 1^{er} décembre 1999*

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations aux heureux parents.

INONDATIONS : ENFIN CA BOUGE !



Le 21 décembre, en soirée, une foule nombreuse et attentive se pressait dans la salle des fêtes. M. SEIGE, le Maire, toujours fidèle à sa politique de transparence, avait invité ses administrés à la première réunion publique d'information jamais organisée à propos des inondations affectant régulièrement Jumeauville.

En 1989, Pierre SEIGE, conseiller municipal de Jumeauville est élu président du Syndicat du Ru de Senneville. Une seule étude d'envergure avait jusque là été réalisée sur l'ensemble du bassin versant du ru de Senneville, mais les solutions proposées sont tellement onéreuses qu'aucune suite n'est donnée. Il est pris la décision d'établir un contrat d'environnement (le premier dans les Yvelines) pour financer une nouvelle étude. Ce contrat sera accordé très rapidement grâce au soutien de Pierre AMOUROUX, Conseiller Général et ancien président du syndicat.

Le rapport final de l'étude réalisée durant trois années par deux doctorants de l'Université Paris-IV, MM MEYER et MAHRI, sous la codirection de MM PEULVAST (professeur à l'Université Paris-Sorbonne) et WICHEREK (directeur de recherche au CNRS), a donc été présenté aux Jumeauvillois ce 21 décembre.

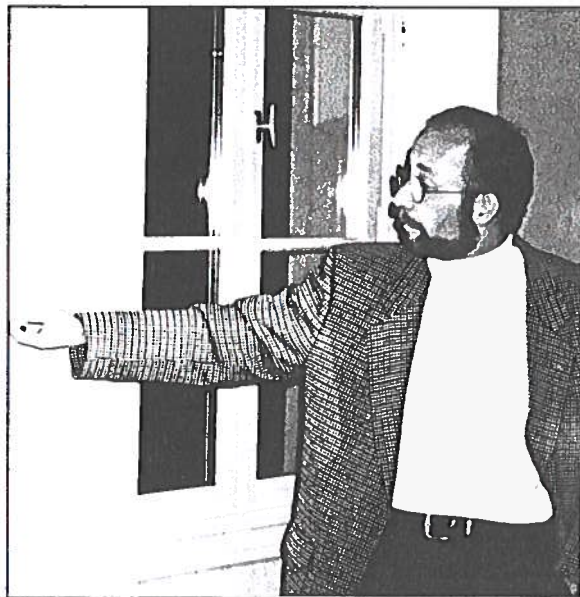
De la présentation de ce travail par M. MEYER, il ressort que cette étude extrêmement complète (et complexe) qui a porté sur l'historique du bassin versant, de l'occupation humaine, des modes de cultures, sur la climatologie, les natures des sols, la formation du ruissellement, propose un éventail de

solutions simples pour remédier aux inondations dommageables.

Deux stations de mesures ont été spécialement construites, une à Goussonville et l'autre à Jumeauville, qui ont permis de quantifier les précipitations, d'évaluer les débits. Les autres données ont été fournies par les stations météo de Trappe et de Maule.

Les causes

L'examen des archives des stations météo a permis de constater une augmentation de la fréquence des orages : de 163 orages pendant la décennie 1961-1970, nous sommes passés à 200 entre 1981 et 1990. Ceci peut s'expliquer par la formation de l'îlot de chaleur que constitue l'agglomération parisienne et par l'association de vastes forêts et de terres de grandes cultures, favorables à la convection des masses d'air qui en sont à l'origine. Mais les différentes crues n'ont pas toutes été déclenchées par des orages : de fortes pluies après une longue période de précipitations sans possibilité de ressuyage des sols ont le même effet.



Les différentes cartes consultées (qui vont de 1772 à nos jours) ont montré que le paysage avait peu évolué. Les pratiques culturales ont aussi peu changé, la vigne, les vergers ont disparu, ou sont devenus marginaux. Contrairement à une idée reçue, la mécanisation de l'agriculture a induit plus de conséquences que le remembrement, des haies, des mares, des fossés

ont disparu, tout ce que le sens aigu de l'observation de nos anciens les avait amenés à utiliser pour protéger leurs champs et leurs habitations. Le ru lui-même, qui est maintenant intermittent, était alors permanent. Pour preuve, des documents de 1838 attestent qu'il fournissait l'énergie à quatre moulins et alimentait en eau une papeterie.

Les solutions envisageables

Les solutions proposées sont simples, de bon sens, et visent à recréer un écoulement naturel. Elles nécessiteront bien sûr une coopération étroite entre les élus et les agriculteurs, des indemnisations sous une forme restant à définir devront compenser les éventuels dégâts ou immobilisations de terres. Il reste bien entendu que les coulées exceptionnelles (les fameuses "crués du siècle") ne pourront être complètement domptées, mais leur impact serait fortement diminué.

☞ limiter le ruissellement et l'érosion hydrique dans les champs cultivés par l'adoption d'une rotation culturale qui permette de restructurer le sol en évitant, par exemple, de pratiquer la même culture, plusieurs années de suite, sur la même parcelle. Il est recommandé de ne pas pratiquer les cultures à risques (maraîchage, pomme de terre et maïs) sur les zones à fort risque de ruissellement, tel le vallon de la ferme du Logis. Par ailleurs, une meilleure répartition des cultures en fonction des stades de croissance des végétaux permet d'éviter que plusieurs parcelles favorables au ruissellement soient accolées. Ces choix de cultures raisonnés peuvent s'appliquer dans les secteurs à risque, mais nécessitent une collaboration entre agriculteurs. Certaines façons culturales superficielles ont également une incidence sur l'infiltrabilité du sol.

☞ quelques haies peuvent être plantées en travers des vallons présentant de forts risques de formation de crue. Il convient d'adapter la densité et la nature des plantations, il peut alors être possible de prévoir un remblai de quelques dizaines de centimètre de hauteur, afin de créer une retenue temporaire. De telles haies pourraient être implantées en travers du talweg entre le bois des Beurrons et la ferme du Logis, et dans le talweg au niveau de la ferme de Palmort.

☞ des retenues peuvent être créées au niveau des Beurrons, et aussi entre Jumeauville et Andelu. Une hauteur, selon les cas, de quelques dizaines de centimètres à un mètre semble envisageable. Dans tous les cas, il conviendra de prévoir un débit de fuite.

☞ des bassins de retenue d'eau peuvent être également être envisagés, soit en aménageant l'existant, soit en en créant de nouveaux. Cependant, le coût en est plus élevé.

☞ des bassins formés par des diguettes, afin de créer des zones d'épandage. Cette solution paraît vivement souhaitable en amont de la ferme du Logis, étant donné la répétition des crues ayant affecté ce secteur. Un bourrelet de rétention de 50 cm suffirait pour retenir des volumes de plusieurs centaines de m³.

Un large débat s'est ensuite instauré entre M. MEYER, M. RIOULT (de la DDAF) et des agriculteurs ou des victimes des inondations. M. AMOUROUX a assuré l'assemblée que le Conseil Général étudiera toute possibilité d'aide pour des travaux raisonnables et efficaces, avant que M. SEIGE ne close cette première rencontre en remerciant les intervenants et toutes les personnes présentes.



PAGES PRATIQUES

ENCOMBRANTS

Le ramassage des
encombrants
aura lieu les 3 janvier,
7 février, 6 mars, 3 avril

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et jeunes filles nés en
janvier/février/mars 1984 doivent se
faire recenser en Mairie entre le 1^{er}
janvier et le 31 mars 2000 au plus tard.

24^{ème} SALON ADREP

Le 24^{ème} salon ADREP (Animation et
Développement des Relations Ecole-Profession)
aura lieu les 28 et 29 janvier 2000. Ce forum annuel
s'adresse en priorité aux 15/20 ans qui veulent
réfléchir avant de choisir et faire le plein d'infos sur
les études et les professions. Il s'adresse aussi aux
familles et aux personnes concernées par
l'information et l'orientation scolaire et
professionnelle: Proviseurs, Enseignants,
Educateurs et Centres ou Bureaux de
Documentation et d'Information (CDI ou BDI).

Entrée : Porte de Champerret Paris 17^{ème}

Métro : Porte de Champerret - RER ligne C : Péreire

Bus : 84, 92, 93, 163, 164, 165, PC

Prix 30F (et tarifs de groupes)

Vendredi 28 janvier 2000 de 13h à 18h30

Samedi 29 janvier 2000 de 10h à 18h

950 informateurs, 350 formations supérieures,
universités, IUT, BTS, prépas, écoles,
centres d'information et d'orientation,
conseillers d'orientation et professionnels

Centre d'Information du Barreau de Versailles (C.I.B.V.)

Le C.I.B.V. vous accueille du lundi au vendredi, vous renseigne
et vous oriente vers un avocat pratiquant le domaine qui vous
préoccupe.

Sur votre demande, le C.I.B.V. prend rendez-vous avec cet
avocat qui vous reçoit en son cabinet, pour une consultation
d'orientation gratuite.

Vous participerez simplement aux frais du Centre en versant la
somme de 200 francs.

CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES

A Versailles et dans certaines mairies du département.
(liste à votre disposition à la Maison de l'Avocat)

Maison de l'Avocat

9, rue des Etats Généraux - 78000 VERSAILLES

☎ 01 30 83 26 26 - Fax 01 30 83 26 20

NOTAIRES

Des consultations gratuites sur
toutes les questions que vous
pouvez vous poser, à l'occasion
du règlement d'une succession,
de l'acquisition d'un bien
immobilier, d'un apport en
Société... ou tout autre aspect de
la pratique notariale.

CENTRE DE VERSAILLES

40, avenue de Paris

Tous les mercredis de 14 à 17h
ou par téléphone au
01 39 51 14 57

L'EFFACEMENT DES DETTES FISCALES DES CHOMEURS SURENDETTES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE DIFFICULTE SOCIALE

Les personnes en grande difficulté peuvent demander auprès de certains organismes sociaux le bénéfice d'aides financières d'urgence. Leurs dettes fiscales feront automatiquement l'objet d'un examen gracieux selon les modalités ci-après.

I. Personnes concernées

Il s'agit des personnes dont la situation de grande difficulté sociale est attestée par l'un des organismes instruisant les demandes d'aides financières d'urgence et dont l'action a vocation à être coordonnée, au niveau départemental, par les commissions d'action sociale d'urgence créées par l'article 154 de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998.

Ces organismes sont notamment les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, les caisses d'allocations familiales et les services d'action sociale des départements.

Les directions des services fiscaux se rapprocheront des services préfectoraux afin d'obtenir la liste des organismes entrant dans le champ d'intervention de la commission d'action sociale d'urgence de leur département.

II. Impositions concernées

Il s'agit des cotisations d'impôt sur le revenu, de taxe d'habitation et de taxes foncières ainsi que de la redevance audiovisuelle.

Les dettes susceptibles de bénéficier de la mesure sont celles restant dues à la date à laquelle la trésorerie générale aura été saisie de la demande.

III. Forme de la demande

Les demandes de remise de dettes fiscales sont revêtues d'une mention de l'organisme social attestant de la situation de grande difficulté de la personne concernée et précisant si celle-ci a bénéficié ou non d'une aide financière d'urgence depuis le 1er septembre 1999.

Ces demandes sont adressées aux trésoreries générales. Celles-ci les communiquent aux comptables publics compétents afin que les mesures de recouvrement soient immédiatement suspendues. Ces comptables les retransmettent aux centres des impôts dont relèvent les contribuables en y joignant une situation du recouvrement et en indiquant la date de réception des demandes par la trésorerie générale.

IV. Décision à prendre

Lorsqu'un des organismes sociaux mentionne sur le document transmis à la trésorerie générale qu'une aide financière d'urgence a déjà été accordée depuis le 1er septembre 1999, il conviendra de prononcer la remise ou la modération gracieuse des dettes fiscales.

Lorsque l'organisme ne mentionne pas qu'une aide financière a été accordée mais atteste que le contribuable est, en raison de sa situation de grande difficulté, susceptible de se voir accorder une telle aide, il conviendra d'examiner avec une particulière bienveillance si l'intéressé peut bénéficier d'une remise ou d'une modération gracieuse.

Dans tous les cas et compte tenu du caractère temporaire de cette mesure, les demandes devront faire l'objet d'un traitement prioritaire.

Il conviendra seulement d'écarter les demandeurs qui ne sont pas de bonne foi (contribuables ayant commis des irrégularités fiscales pour lesquelles la mauvaise foi a été retenue) ou qui disposent d'un patrimoine autre que l'habitation principale et dont la réalisation leur permettrait de s'acquitter de leurs dettes fiscales.

V. Forme de la décision

La décision sera portée à la connaissance du contribuable dans les formes habituelles.

VI. Date d'entrée en vigueur

Ces dispositions sont d'application immédiate.

VII. Durée de la mesure

Cette mesure s'appliquera aux demandes déposées avant le 1er février 2000 auprès des trésoreries générales.

REGLEZ VOS LITIGES PAR VOUS-MEME AVEC UN MEDIATEUR

Comment recourir à la médiation ?

Pour saisir le Centre

YVELINES MEDIATION, vous pouvez :

1. solliciter directement le Centre, qui vous proposera un ou plusieurs noms de médiateurs et pourra tenter, si besoin est, de faire venir l'autre partie en médiation.

2. si vous avez déjà intenté une action en justice, proposer au juge d'accélérer la recherche de solutions en nommant un médiateur.

Enfin, le juge peut prendre l'initiative de proposer une médiation, qui sera décidée si les deux parties l'acceptent.

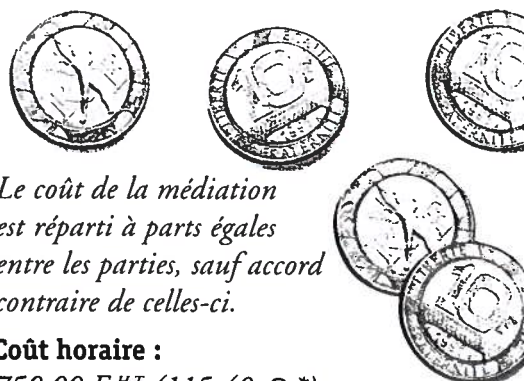
Vous avez la faculté dans tous les cas, de vous faire assister par votre avocat dans la médiation.

Dans quels domaines ?

La médiation peut intervenir dans tous les domaines du droit et de la vie courante, notamment :

- administratif,
- commercial,
- consommation,
- construction et environnement,
- familial,
- succession,
- travail,
- voisinage,
- etc.

Quel est le coût de la médiation ?



Le coût de la médiation est réparti à parts égales entre les parties, sauf accord contraire de celles-ci.

Coût horaire :

750,00 F^{H.T.} (115,40 € *)

soit 375,00 F^{H.T.}

pour chacune des parties.

Frais administratifs :

200,00 F^{H.T.} (30,80 € *)

ou 1 000 F^{H.T.} (153,84 € *)

soit 100,00 F^{H.T.} ou 500,00 F^{H.T.}

pour chacune des parties

selon l'importance et la nature du litige.

* 1 EURO = 6,50 F

En tout état de cause, la durée de la médiation ne pourra être inférieure à 2 heures, ni excéder 10 heures sans l'accord des parties et du Centre YVELINES MEDIATION.

LE LITIGE EST RÉGLÉ

L'accord se traduit par un protocole de médiation. Ce protocole a force de loi entre les parties.

Une solution trouvée par vous-même, en quelques semaines, avec Yvelines Médiation.


Yvelines Médiation



**VOUS ETES INTERESSE PAR UN TRAVAIL
 AUPRES D'ENFANTS A VOTRE DOMICILE.
 VOUS SOUHAITEZ DEVELOPPER DES
 COMPETENCES PROFESSIONNELLES
 DANS CE DOMAINE.**

**LE CONSEIL GENERAL
 DES YVELINES
 VOUS PROPOSE DE
 REJOINDRE SES EQUIPES
 D'ASSISTANT(E)S
 MATERNEL(LE)S DU
 PLACEMENT FAMILIAL.**



Le Placement Familial de l'Aide Sociale à l'Enfance s'adresse à des enfants dont les parents sont actuellement en difficulté pour les élever, les protéger, les aider à grandir et à développer leurs ressources personnelles.

Ce travail consiste à :

- Accueillir dans sa famille à temps complet des enfants jusqu'à 18 ans en lien avec l'équipe de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et avec les parents de l'enfant.
- Apporter à l'enfant le cadre matériel, éducatif et affectif indispensable à son épanouissement.
- Collaborer activement avec l'équipe pluri-disciplinaire autour d'un projet pour l'enfant.

VOTRE STATUT PROFESSIONNEL SERA :

- Agent non titulaire du département.
- Salaire mensuel fixe + indemnités.
- Affiliation au régime général de Sécurité Sociale (Maladie, Maternité, accident du travail, vieillesse, invalidité, décès).
- Formation obligatoire assurée par le département des Yvelines.

VOS CANDIDATURES SONT A ADRESSER A :

Mme la Responsable • Unité de Coordination des Assistantes Maternelles
 Hôtel du département
 DASDY
 2, Place A. Mignot - 78012 VERSAILLES Cedex

CONDITIONS POUR POSER VOTRE CANDIDATURE

- Obtenir un agrément à titre permanent délivré par les services de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.).
- Etre domicilié dans les Yvelines ou départements voisins.

Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner au 01 39 07 75 25

UN TRIMESTRE A ... JUMEAUVILLE

Le 11 novembre avait lieu la traditionnelle cérémonie du souvenir où hommage était rendu à tous nos Anciens morts pour que nous puissions vivre libres.



La soirée de Jumeauville Loisirs s'est déroulée dans une excellente ambiance, à la satisfaction générale, ce fut une très bonne mise en jambes pour les festivités de fin d'année.

Quant au marché de Noël, s'il fut égal à lui-même tant par la variété des étalages présents, que par la qualité du travail artisanal présenté, la fête a été un peu gâchée par une météo des plus rébarbative !

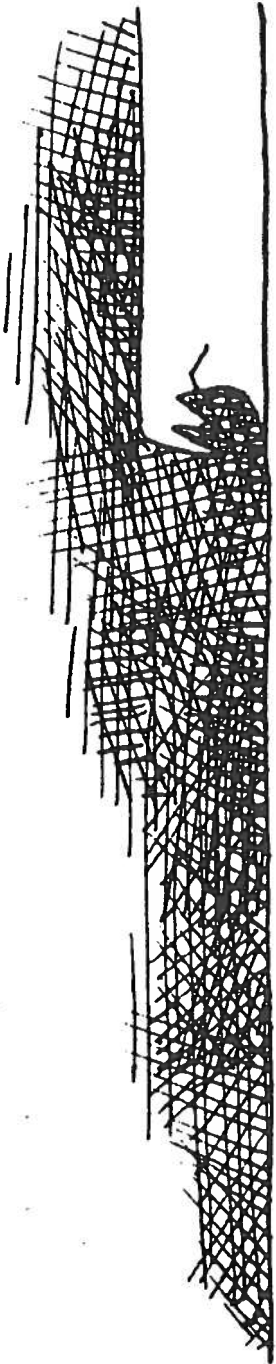


Le 16 décembre avait lieu le repas de Noël de l'école, précédant de deux jours l'arrivée du père Noël qui venait récompenser les plus sages (mais tous ne l'étaient-ils pas ?) à la salle des fêtes.

Nos Anciens, eux, se sont vu remettre le traditionnel colis le 24 décembre par les Conseillers, moment privilégié qui permet de se rencontrer plus longuement qu'à l'ordinaire

Le 8 janvier, les vœux du Maire réunissaient une nombreuse assistance à la salle des fêtes dans une ambiance conviviale, même si beaucoup d'entre nous avaient encore à l'esprit les dégâts causés par la récente tempête.





FETE DU PRINTEMPS 2000

SAMEDI 20 MAI

Organisée par le Comité des fêtes et Jumeauville-Loisirs

Pour cette journée sont prévus :

- une animation musicale par un jazz-band dans les rues avec chars décorés,
- les danses du siècle effectuées par toutes les générations,
- démonstration rythmique par le groupe de gymnastique,
- un rallye piétons-photos, etc...

Vous, jeunes qui pratiquez le roller ou le skate, accepteriez vous de nous faire une démonstration ce jour là ?

Cette journée se terminera par un dîner-spectacle et une soirée dansante (qui seront payants). Pour nous aider à organiser cette journée, nous avons besoin de votre aide, pour être danseurs, pour aider à la décoration, etc...

Pour plus de renseignements, contacter Mmes

VIDAL	01 30 42 01 28
SOUBIRAN	01 30 93 96 16
LANGLOIS	01 30 93 99 23
PIOT	01 30 42 68 05

Votre réponse serait souhaitée au plus tard pour la mi-février.

CROSS DU COLLEGE

Comme tous les ans à l'automne, nos collégiens à Maule ont couru le « cross du collège ». Une distance de 2 km pour les sixièmes et cinquièmes, 3km800 pour les quatrièmes et les troisièmes. Une épreuve qui demande pour tous du courage et de la volonté.

Des jeunes Jumeauvillois sont montés sur le podium :

Jonathan FEVRE, qui a terminé sa course premier des 103 garçons de sixième, s'est vu remettre un des trophées offerts par la municipalité de Jumeauville.

Gwladys BERRARD est arrivée huitième des filles de cinquième.

A noter aussi les bonnes performances de Josselin MAILLARD (classe de sixième) et de Jordan CAMARD (classe de quatrième) qui sont tous deux arrivés à la onzième place.

Félicitations à tous et bravo aux autres coureurs qui ont eu tous la détermination de terminer cette épreuve !



*Doucement , doucement
enrobée dans son manteau de rosée
une petite feuille tombée de l ' arbre s ' étiole et sa
xanthophylle peu à peu pâlit , disparaît et*

*meurt comme cet automne qui , puissamment
irrigué par les caprices de Dame Nature , a
libéré ses humeurs sur nos chefs puis
laissé timidement la place à l ' hôte du Septentrion
et à sa suite empanachée de blanc .*

A l ' instant où le genre humain s ' apprêtait à accueillir

*Janus , l ' initiateur de la théorie des douze,
un vilain tour joué par Hiver qui , pour
marquer d ' un grand coup l ' arrivée des frimas , laisse
Eole , tel Pandore ouvrant sa boîte , affirmer son empire
avec l ' aide des démons échappés du Pandémonium , fait retentir
une clameur extraordinaire , interminable , qui stupéfie le
village recueilli après la célébration de la Nativité .
Illusion de fin du monde ou réalité ?
Lentement , lentement le péril ,
la fureur s ' essoufflent et s ' apaisent laissant le ménil
exténué , interdit et consterné .*

F . Massy

A l'occasion de l'An 2000 , le comité de rédaction du Bulletin Municipal a décidé de lancer un grand concours appelé :

CONNAISSEZ - VOUS JUMEAUVILLE ?

Ce concours est ouvert à tous les habitants de Jumeauville , exclusivement , âgés de dix - huit ans au 1^o janvier 2000 .

Il consiste en deux séries de 20 questions , la première paraissant dans ce bulletin , la seconde dans le bulletin du mois d ' avril 2000 .

La date limite de dépôt des réponses, *en une seule fois* est fixée au plus tard le **vendredi 30 juin impérativement** , en mairie , uniquement , sous la rubrique : "GRAND CONCOURS " sous pli fermé .

Pour départager les candidats , en cas d ' égalité , deux questions subsidiaires seront incluses dans le questionnaire du mois d ' avril .

Une seule réponse par foyer .

La proclamation des résultats se fera lors de la cérémonie du 14 juillet 2000.

Le concours est doté de trois prix :

Premier prix : 2000 F

Deuxième prix : 1000 F

Troisième prix : 500 F

Alors , tous à vos souvenirs ou à vos recherches , et que le meilleur gagne .

**PARTIE DU QUESTIONNAIRE A DETACHER , A ENVOYER EN MAIRIE AVANT
LE 30 JUIN 2000 .**

NOM.....PRENOM.....

ADRESSE

.....

AGE

Cocher une case par question

QUESTION 1

Au dernier recensement (1999) la commune de Jumeauville comptait

460 hab 560 hab 760 hab

QUESTION 2

La cloche s ' appelle

Célestine Rosa Joséphine Rosa Ernestine Rosa

QUESTION 3

La première cloche qui portait le même nom a été fondue en

1765 1865 1845

QUESTION 4

La cloche actuelle a été refondue en

1960 1972 1970

QUESTION 5

Le premier Maire de Jumeauville a été élu le

20 novembre 1792 20 septembre 1791 20 novembre 1791

QUESTION 6

Le premier maire de Jumeauville élu a été

Nicolas Lemoine Charles Delacroix Etienne Mottet père

QUESTION 7

En 1906 , la population de Jumeauville était de

365 hab 385 hab 327 hab

QUESTION 8

Monsieur Kerviche a démissionné de son poste de Conseiller Municipal le

23 mai 1983 23 mai 1984 23 mai 1985

QUESTION 9

Le Syndicat d ' Etudes Intercommunal du Rû de Senneville a été créé en

1983 1984 1985

QUESTION 10

La route de Goussonville s ' appelle voie communale

- n° 3 n° 4 n° 8

QUESTION 11

Le poste de Secrétaire de Mairie a été créé le

- 1° juin 1984 1° juin 1985 1° décembre 1985

QUESTION 12

La croix de Jumeauville , au bas de la rue Pichelou est une croix

- latine à bras pattés de Malte hanséatique

QUESTION 13

Monsieur Hoquet a enseigné à Jumeauville pendant

- 20 ans 23 ans 26 ans

QUESTION 14

La ligne d ' autobus reliant Jumeauville à la gare d ' Epône a été inaugurée le

- 29 août 1988 29 août 1989 29 août 1990

QUESTION 15

L ' acquisition du terrain du transformateur électrique a été décidée le

- 11 mars 1930 18 mars 1930 18 mars 1931

QUESTION 16

Monsieur Jules Muret a démissionné de sa fonction de Maire de Jumeauville le 1° février 1938 . Son successeur élu le 22 octobre 1938 a été

- Mr Conon Ernest Mr Muret Jules Mr Teinielle Constant

QUESTION 17

Le 6 octobre 1939 , l ' école comptait 69 élèves . Il a été décidé de créer

- une deuxième classe une troisième classe une deuxième école

QUESTION 18

En 1947 , la population de Jumeauville comptait

- 370 hab 470 hab 270 hab

QUESTION 19

Des inondations ont eu lieu après les orages du

- 20 juillet 1949 20 août 1949 20 septembre 1949

QUESTION 20

L ' école mixte de Jumeauville a été transformée en deux écoles spéciales gémées de garçons et de filles en juin

- 1951 1952 1953

